

Procès-Verbal de la séance du 15 mai 2007

Sont présents :

Mme Isabel ROCHAT, Maire
M. Claude DETRUCHE, Conseiller administratif,
M. Philippe DECREY, Conseiller administratif

M. Pascal UEHLINGER, Président du Conseil municipal
Mmes CASADEI, CONSTANTIN, GUARINO M., JAQUET, KABY, TOMASINI et NOTARO
MM. AGRANIOU, CASTELLI, DROZ, EHINGER, FAVRE, FISCHER, FORTE, GAUTIER, GRANDGIRARD, GUARINO, HYDE, KILCHER, LOUTAN, ROTH, STARK, THURRE et VACHERON

Excusés :

Mme EGGER
M. FROSSARD

*

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2007.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Crédits budgétaires supplémentaires 2006. Discussion. Vote. (DA-07-05).
6. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2006. Discussion. Vote. (DA-07-06).
7. Comptes 2006 de la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote. (DA-07-07)
8. Demande d'un crédit de construction complémentaire de Fr 268'000,- en vue des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Thônex. Discussion. Vote. (DA-07-08).
9. Demande d'un crédit de construction de Fr 2'445'000,- en vue des travaux de rénovation de l'école Adrien-Jeandin. Discussion. Vote. (DA-07-01).
10. Demande d'un crédit de construction de Fr 442'000,- en vue de l'aménagement de la place des fêtes. Discussion. Vote. (DA-07-09).
11. Demande d'un crédit de construction de Fr 290'000,- en vue de la création d'une liaison piétonne entre le mail du Curé-Desclouds et le chemin du Bois-Des-Arts et l'aménagement d'un abris bus. Discussion. Vote. (DA-07-10).
12. Echange des parcelles 3041 et 3043 d'une surface de 2.176 m², fe 17 du cadastre de la commune de Thônex, propriété de ladite commune, contre une surface de 4.200 m² à détacher de la parcelle 5086, fe 24 du cadastre de la commune de Thônex, propriété de l'Etat de Genève. Discussion. Vote. (DA-07-11).
13. Projet de motion déposé dans le délai légal par Mme Victoria Kaby et M. Guy Loutan, Conseillers municipaux, pour le groupe socialistes-verts, ayant comme sujet : « *l'ouverture tardive de l'auberge communale le dimanche soir* ». Discussion. Vote. (MM-07-03).



14. Projet de délibération déposé dans le délai légal par Mme Angela Notaro, MM. Jean-Pierre Ehinger, Alexis Hyde et Michel Vacheron, Conseillers municipaux délégués au Centre de Loisirs, ayant comme intitulé : « *Pour une subvention accordée au Centre de Loisirs pour les festivités du 20^{ème} anniversaire* ». Discussion. Vote. (DM-07-02).
15. Propositions du Conseil administratif.
16. Questions écrites.
17. Propositions individuelles.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2007

Le procès-verbal est approuvé par 21 voix « pour » et 2 abstentions.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. le Président informe les Conseillers des courriers suivants :

- 2.1. Mme Pascale Kernén-Diserens, concernant l'acquisition, par elle-même, de la parcelle communale N°4578 sise au chemin des Mésanges, courrier adressé au Conseil administratif et au Président du Conseil municipal :

Madame, Messieurs,

Les constructions du fond du chemin des Mésanges touchant à leur fin, je me permets de réitérer ma demande concernant la parcelle de terrain communal bordant ma propriété.

Je suis, en effet, toujours désireuse d'acquérir cette bande herbeuse, située devant mon jardin, pour les différentes raisons citées dans mes précédents courriers et notamment pour offrir à mes enfants un terrain de jeux supplémentaire.

Je compte sur votre compréhension et, par avance, je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma requête.

Je reste à votre disposition pour de plus amples informations, ainsi que pour une rencontre avec les personnes concernées, à votre meilleure convenance.

Tout en espérant une réponse favorable de votre part, je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, mes salutations les meilleures.

– M. Uehlinger, Président, informe que le Conseil administratif étudie la question.

- 2.2. Mme Rosemarie Egger, du 4 mai 2007, qui nous annonce qu'elle renonce à son mandat de Conseillère municipale pour la prochaine législature.

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Par la présente, je vous informe que je désire démissionner du Conseil municipal pour la prochaine législature.

Je remercie tout le monde pour la sympathique collaboration et je vous présente, mes salutations distinguées.



- 2.3. Le Bureau a, dans sa séance du 7 mai, décidé de retirer le projet de résolution de Mme Kaby concernant l'amélioration du transport des visiteurs de Champ-Dollon, pour vice de forme, la prison se trouvant sur la commune de Puplinge et non sur Thônex.
- 2.4. A 23h. nous passerons au point 15 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ».

3. Communications du Conseil administratif

3.1. Mme Isabel Rochat, Maire

3.1.1. Course du Coteau

MM. Pascal Uehlinger, Enrico Castelli, Hans Rudolf Roth ainsi que Claude Détruche ont brillamment finis à la 3^{ème} place de la traditionnelle course du Coteau à Bernex.

M. Uehlinger profite de préciser que M. Détruche a terminé à la 5^{ème} position au classement individuel.

3.1.2. Rapport administratif quadriennal

Ce rapport a été envoyé à tous les ménages thônésiens. Les personnes qui désirent des exemplaires supplémentaires peuvent venir les chercher à la Mairie.

3.1.3. Agenda 21

La 2^{ème} séance publique s'est déroulée le 21 mars dernier. Un public d'intéressés et d'initiés s'est rendu au Centre de Loisirs et nous avons pu remettre en exclusivité le plan « piétons-cyclistes » qui a récemment été établi en collaboration avec la commune de Chêne-Bourg.

Lors de cette réunion une action particulière a été retenue, à savoir : faire mieux se connaître les citoyens, action qui pourrait se mener par l'organisation de manifestations ayant ce but.

3.1.4. PAC MICA

Actuellement la communication est assez restreinte, il n'y a eu que deux réunions des propriétaires et la commune d'Ambilly a été désignée comme pilote pour mettre sur pied le fameux « plan localisé de quartier ». Ce dernier servirait de test afin de vérifier que les densités telles qu'elles ont été proposées par le projet de plan directeur sont réalisables et permettent un développement harmonieux de ce site.

Quant au plan directeur communal il est en consultation dans les diverses commissions cantonale.



3.1.5. Ecoles

Suite aux inscriptions nous avons appris que certaines classes vont fermer. Le Conseil administratif rend hommage à Mme Renaud, inspectrice, qui essaie de faire au mieux pour éviter les désagréments qu'une telle situation peut causer.

3.2. M. Claude Détruche, Vice-président du Conseil administratif

3.2.1. Journée nationale de la propreté

Deux actions ont été menées dans notre commune, la première consistait à sensibiliser les enfants à la propreté dans les préaux d'école et au tri des déchets.

Le service des ASM a sensibilisé la population à la problématique des chiens, cette journée organisée par Mme Emeline Meyer a rencontré un vif succès auprès des propriétaires de chiens et des élèves qui étaient conviés à ces démonstrations.

3.2.2. Collecte sélective des déchets

La commune a encore progressé en 2006, en passant de 32,2% à 34,7%, nos efforts commencent donc à payer. Pour mémoire, l'objectif cantonal est de 45%.

3.2.3. Ecole du Bois-Des-Arts

Le 20 juin nous commencerons les travaux de réfection du « jour zénithal » de la salle de rythmique, prévus dans le budget 2007, ils seront terminés dans le courant de l'été.

3.2.4. CS Chênois

Différentes manifestations sont organisées dans le cadre du 100^{ème} anniversaire de club. Nous vous invitons à vous rendre au tournoi de Pentecôte qui se déroulera avec un certain nombre d'équipes prestigieuses.

3.3. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

3.3.1. Association « Stop – Suicide »

La commune prendra part à la campagne de prévention prévue le 10 septembre 2007.

3.3.2. Don du sang

Une date a été fixée, d'entente avec le centre de transfusion des HUG, au 20 juin à la salle des Fêtes de Thônex de 14h.30 à 19h.30.



4. Rapport des commissions

M. Uehlinger, Président passe successivement la parole aux Présidents des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture de leur rapports :

4.1. M. Guy Loutan, vice-président en remplacement de M. Pascal Uehlinger, Président du Conseil municipal, pour la commission de l'Urbanisme & Développement durable, séance du 27 mars 2007 :

Présentation de la méthode SMEO, par M. Ulrich Liman, responsable du développement durable logements, ville de Lausanne.

Grâce à M Fortuna qui a informé Mme Rochat de l'approche SMEO, et nous avons eu une séance très intéressante de présentation de la méthode.

C'est une philosophie de construction et de gestion du Sol, des Matériaux, de l'Energie et de l'Eau (O), développée par le concepteur du programme informatisé, M Liman, responsable développement durable logement de la ville de Lausanne. Ceci En présence de M Epal du DD cantonal, Mmes Delarue et Ortis, architectes.

Le document devrait être distribué à tous les municipaux. Ceci dans le souci d'un développement de MICA le plus harmonieux possible.

Ce programme SMEO est sorti d'une consultation de la population lausannoise désireuse de logements et d'un environnement de qualité selon l'A21 et non de cités dortoirs dans le cadre d'un projet de 3000 logements.

Il s'agit d'envisager et analyser méthodiquement la situation globalement, avant la mise en route des constructions. Critère d'économie du sol, de minimisation des frais d'exploitation, de souplesse d'affectation et de rénovation des locaux, dans le souci de santé des occupants et de gestion de pointe de l'énergie en général et grise en particulier, des déchets de l'eau.

Des critères de gestion exemplaire de chantier sont exigés dès le démarrage des travaux.

Un programme informatique très poussé accessible et utilisable par les communes, les promoteurs ou les mandataires reçoit toutes les données, et permet de contrôler la situation, les points faibles, les améliorations à apporter au fur et à mesure de la conception du projet et de l'avancement des travaux. Rendant bien visible le respect des critères exigés au départ, l'on peut ainsi procéder aux modifications, ajustements et corrections nécessaires.

De la discussion ressort que la collaboration communes - promoteurs se fait selon des contrats aux critères coercitifs.

Thônex collabore avec des villes vaudoises et travaillera en commun.

Des arrangements de prix, de droit d'utilisation et autres redevances peuvent compenser le surcoût éventuel imposé aux constructeurs de ces logements de haute qualité.

Il semble que le canton de Genève ne soit pas encore très bien au courant de cette possibilité SMEO. M. Epal semblait intéressé à introduire le sujet au département.

2. Agenda 21, suivi du projet

Suivi de la séance A21 du 21 mars : débutée sur le thème sécurité, la séance a abouti à la nécessité de favoriser la rencontre. Fête des voisins thématiques et non seulement saucisse, plan piétons vélos en fil rouge, importance d'associer les plus jeunes peu présents le 21. Tels ont été quelques thèmes abordés.

Enfin un commissaire a abordé des problèmes de transparence à la fondation du logement, ce qui a permis quelques précisions sur des aspects pratiques.

Je vous remercie.



4.2. M. Michel Vacheron, Président de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière, séance du 29 mars 2007 :

Présentation du patrimoine arboré, par le bureau d'architecte Henchoz et M. Patrick Audermars, responsable des espaces-verts.

Etaient présents : MM. Détruche (conseiller administratif), Fortuna (secrétaire général adjoint), Audemars (responsable des Espaces verts), Pernet et Guignet du bureau Henchoz.

Le point principal de l'ordre du jour était la présentation par le bureau Henchoz, architectes paysagistes, du patrimoine arboré se trouvant sur les terrains qui appartiennent à la commune.

Il a été relevé 1.042 arbres d'un diamètre minimum de 15cm. Chaque arbre a donné lieu à une fiche qui met en évidence son emplacement, son aspect général et son état phytosanitaire. Ces arbres sont classés en 5 catégories, en fonction de leur état général. Cette étude fait ressortir que la plupart des arbres gérés par la commune sont sains, puisque seuls 12% demandent une intervention plus ou moins forte. Cependant, 66 arbres devront être abattus dans un avenir plus ou moins proche. Seuls 2 arbres remarquables se situent sur le domaine communal, tous deux situés devant la mairie.

Cette analyse détaillée se trouve sur support informatique. Le document pourra donc facilement être réactualisé par le service des espaces verts. Il établit clairement des priorités et permettra de gérer à long terme ce patrimoine communal, notamment au niveau de la biodiversité. Il est compatible avec d'autres documents utilisés au niveau cantonal. Ce document reste cependant au niveau des constats et ne propose pas une politique de gestion des arbres.

Au moment de la discussion, un commissaire propose que la fiche d'analyse utilisée pour cette étude puisse être mise à la disposition des habitants qui souhaiteraient procéder à une analyse de leurs propres arbres.

Lors des divers, M. Détruche distribue le règlement communal relatif à la gestion des déchets. Des questions sont également posées sur l'aménagement du chemin du Foron ainsi que sur la récupération des déchets au niveau des immeubles.

La séance est levée à 19h35.

4.3. M. José Fischer, Président de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, séance du 24 avril 2007 :

1. Le procès verbal de la séance du 6 mars 2007 est approuvé par 6 oui et 3 abstentions.

2. Audition de Mme Catherine Hess et de M. Gérard Chevrolet représentants de l'atelier théâtre Adoscène.

Assistent à la séance :

M. Philippe Decrey, Conseiller administratif, Mme Catherine Hess, M. Gérald Chevrolet de l'atelier théâtre « Adoscène »

M. Chevrolet précise que cet atelier théâtre fonctionne selon un principe assez particulier, lui-même étant également auteur, ce qui permet de travailler en création totale avec les élèves.

Il informe que deux projets de spectacles sont actuellement avancés et que le premier aura lieu du 11 au 15 juin, l'autre aura lieu dans le courant de l'automne ; ces spectacles sont donnés à l'aula du cycle du Foron.

Une collaboration existe avec le Grand Théâtre de Genève, notamment pour le mobilier des décors. Mme Hess quant à elle tient à remercier la commune de Thônex de soutenir « Adoscène » depuis de nombreuses années en rappelant que la commune est marraine de l'association.



Mme Hess regrette toutefois que par économie le DIP réduise le nombre d'heures allouées pour ces activités et relève que les élèves sont au courant de l'apport financier important de Thônex.

M. Decrey relève que si le paiement des cotisations pose problème à certains enfants, il existe des possibilités d'aide au niveau du social, les parents peuvent pour ceci s'adresser à la mairie; d'autre part une invitation sera envoyée aux membres de la commission pour ces spectacles.

Un intérêt est porté sur la manière de recruter les jeunes artistes, qui sont, il faut le rappeler des élèves volontaires pour ces activités.

Concernant la publicité pour « Adoscène » M. Decrey communiquera les coordonnées du journal « Le Chênois ».

Le Président, votre serviteur, vous précise qu'il a fait parvenir un article pour le N°451 du mois de juin consacré spécialement aux jeunes.

Il est répondu affirmativement à la question de savoir si Adoscène recherchait des bénévoles.

Suite à une discussion, il est proposé d'augmenter la subvention pour 2007 ou de la maintenir. La proposition d'augmenter la somme attribuée est acceptée par 5 oui et 3 abstentions.

La nouvelle subvention est acceptée par l'assistance à l'unanimité

3. Comité de Coordination Culturel Chênois

Une information est donnée par M. Decrey qui a participé la veille à une séance où peu de participants ont assisté malheureusement.

Il est souhaité que lors de la prochaine législature les 2 représentants au CCCC se penchent sur les statuts et s'engagent activement et à recevoir de manière décente les associations.

4. Divers

Le Conseiller administratif délégué à la culture remercie les commissaires de l'important travail accompli cette législature. Il rappelle que si la culture coûte beaucoup d'argent, c'est un besoin.

Il se réjouit de continuer la collaboration avec les futures membres de cette commission lors de ces prochaines années.

Le Président souhaite également plein succès à cette commission durant la prochaine législature.

4.4. Mme Anne-Marie Jaquet, Présidente de la commission des Ecoles & Jeunesse, séance du 8 mai 2007 :

1. Visite de l'école du Bois-Des-Arts

Nous avons visité l'école du Bois-Des-Arts, ce qui nous a permis de constater qu'après 8 ans d'activités, le bâtiment est pratiquement à l'état neuf. Les enseignants et le responsable des bâtiments sont heureux de travailler dans cette école, ils la reconnaissent comme une école haut de gamme.

Le seul problème est la chaleur en été. Le même problème existe au pavillon. Il est impossible de faire des courants d'air. La commune a installé des ventilateurs, cela améliore un peu la situation mais ce n'est pas idéal, surtout qu'il n'est pas possible d'en installer dans certains locaux.

La baisse du nombre d'élève est amorcée, la suppression de la 17ème classe est envisagée, ce qui fait espérer aux enseignants de bientôt pouvoir reprendre les 6^{ème} actuellement à Adrien-Jeandin.



5. Crédits budgétaires supplémentaires 2006. Discussion. Vote. (DA-07-05)

Mme Isabel Rochat, Maire, déléguée aux Finances : je ferai une déclaration générale lors de la présentation des comptes au point 6 de l'ordre du jour.

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 26 avril 2007 :

- *Ces crédits budgétaires supplémentaires ont été analysés point par point et ont été acceptés à l'unanimité.*

Je tiens à remercier, ce soir, l'excellent travail effectué par l'administration communale et le Conseil administratif pour la présentation de ces crédits budgétaires supplémentaires, notre travail en a été grandement facilité et ceci pendant ces quatre dernières années.

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, M. Alexis Hyde, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 26 avril 2007,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL D É C I D E

1. D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2006 suivants, pour un montant total de Fr 1'809'579,21 (un million huit cent neuf mille cinq cent septante-neuf francs et vingt-et-un centimes), soit :

01.319	frais divers	Fr	2'418,05
05.308	personnel intérimaire	Fr	13'313,25
05.318	honoraires et prestations de services	Fr	10'798,00
10.310	fournitures de bureau et imprimés	Fr	213,30
11.301	traitements du personnel	Fr	87'326,45
11.303	assurances sociales	Fr	5'535,10
11.304	caisse de pension	Fr	2'178,20
11.305	assurances maladie et accidents	Fr	5'445,20
11.306	prestations en nature	Fr	8'923,21
11.310	fournitures de bureau et imprimés	Fr	2'532,75
21.301	traitements du personnel	Fr	22'050,10
21.303	assurances sociales	Fr	4'065,45
21.305	assurances maladie et accidents	Fr	923,00
21.309	autres charges de personnel	Fr	1'490,00
21.315	entretien d'objets mobiliers	Fr	3'892,40



30.310	fournitures de bureau et imprimés	Fr	5'900,65
30.312	eau, énergie, combustibles	Fr	393,95
30.318	honoraires et prestations de services	Fr	12'130,50
30.319	frais divers	Fr	50'000,00
30.363	propres établissements	Fr	209'703,54
33.306	prestations en nature	Fr	583,15
34.312	eau, énergie, combustibles	Fr	16'386,05
35.313	autres marchandises	Fr	7'125,05
35.314	prestations de tiers	Fr	25'716,95
35.365	institutions privées	Fr	5'768,50
58.318	honoraires et prestations de services	Fr	21'142,00
62.306	prestations en nature	Fr	615,80
62.308	personnel intérimaire	Fr	40'764,10
62.315	entretien d'objets mobiliers	Fr	29'024,55
65.314	prestations de tiers	Fr	2'162,00
65.365	institutions privées	Fr	28'671,00
74.306	prestations en nature	Fr	71,10
74.314	prestations de tiers	Fr	167,41
74.318	honoraires et prestations de services	Fr	293,00
78.312	eau, énergie, combustibles	Fr	2'828,65
90.330	impôts, remises et irrécouvrables	Fr	288'704,24
90.346	communes françaises	Fr	79'156,87
90.351	cantons	Fr	809'997,92
94.318	honoraires et prestations de services	Fr	1'167,77
		Fr	<u>1'809'579,21</u>

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ainsi que par des plus-values enregistrées aux revenus.

6. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2006. Discussion. Vote. (DA-07-06)

Mme Isabel RoCHAT, Maire, déléguée aux Finances donne les explications suivantes sur les résultats des comptes communaux 2006 :

Monsieur le Président du Conseil municipal,
Monsieur le Président de la commission des Finances,
Chers collègues,

Nous voici ce soir face à ces comptes 2006, qui sont les derniers de notre législature 2003-2006 et qui seront, je l'espère, approuvés tout comme ils l'ont été en commission des Finances.

Il est toujours assez agréable, à l'heure des bilans, de pouvoir conclure sur une note positive et c'est le cas ce soir.

Déjà en décembre 2006, les déclarations du Président du Département des Finances cantonales nous laissaient présager que la reprise conjoncturelle amorcée en début d'année allait porter ses effets sur nos comptes communaux. Tous les témoins du tableau de bord étaient à la hausse, ainsi que les indices, et permettaient d'envisager ces comptes avec sérénité.

Mais le verre est-il aux 3/4 plein ou déjà un peu vide ?

C'est la question que l'on est tenté de se poser en prenant connaissance de ces résultats !

En effet, Mesdames et Messieurs, les comptes 2006 tels qu'ils vous ont été soumis font ressortir notamment deux points :



1. Concernant tout d'abord les comptes de fonctionnement :

Les comptes ont été bouclés avec un total de Fr 30'035'285,- aux charges et un total de recettes de Fr 31'031'484. L'excédent de recettes se monte donc à Fr 996'199,-, les tableaux Power-Point qui vont vous être présentés illustrent cette démonstration.

Ce boni est constitué d'une part, par les recettes extraordinaires que l'Administration fiscales nous a octroyés pour les années 2003-2004 et 2005 et qui ascendent à un montant de Fr 1'603'000,-.

A ce montant, il faut encore ajouter Fr 427'000,- qui proviennent du fonds de péréquation, Fr 203'000,- de l'administration sous forme d'indemnités versées par les assurances et on peut rendre hommage à notre secrétaire général délégué aux affaires financières qui a permis un rendement de la trésorerie communale amélioré de 59% par rapport au budget, puisqu'il est de Fr 190'000,-.

Mais, parallèlement, la loi 9679 votée par le Grand Conseil en juin de l'année passée portant sur l'assainissement des finances de l'Etat, nous oblige à contribuer à hauteur de Fr 1'286'000,- (voir détails dans la présentation Power Point).

En conclusion sur ce premier point, nous sommes forcés de nous rendre à l'évidence, que sans ces recettes providentielles, nous devrions, ce soir, afficher un déficit dans nos comptes de l'ordre de Fr 290'000,- à la place de notre boni ; situation périlleuse que la commune n'a plus connu depuis 1995 !

2. Concernant les comptes d'investissements :

Les principales dépenses sont, je vous le rappelle, de trois ordres pour cet exercice :

- écoles (Pavillon Mousse et Marcelly-Tronchet),
- espaces-verts et sports (piscine et promenade av. de Thônex),
- collecteurs (réseau chemin des Mésange et PGEE) ;

En effet, nous atteignons comme vous avez pu le constater 70% de taux de réalisation par rapport au budget, si l'on met en regard les Fr 11'609'018,- qui représentent les investissements financés à ce jour avec les Fr 16'580'000,- prévus au plan des investissements.

Le coût net par habitant = 133 en 2004, 246 en 2005 et 703 en 2006 !

A la lecture attentive de nos comptes 2006 et les deux points que je viens de relever, qu'en est-il du constat ? "On prend les mêmes et on recommence", non je ne veux pas parler des Conseillers municipaux, ni même des Conseillers administratifs, mais des conclusions. On se retrouve devant cette même incertitude quant au différentiel de prévisions.

Cette année pourtant, il semble que l'Administration fiscale cantonale dispose de moyens de recouvrement plus efficaces, mais attention, ne nous leurrions pas, ce ne sont finalement que des estimations. On le voit, les projections de rentrées fiscales fluctuent chaque année et rendent l'établissement du budget chaque fois plus périlleux.

L'exercice ces prochaines années va être encore plus hasardeux, puisque la loi sur l'assainissement des finances dont les effets sont censés prendre fin en 2007, se verra très probablement prorogée jusqu'en 2009 au meilleur des cas voir plus longtemps si l'Etat et les communes ne réussissent pas à trouver un mécanisme de péréquation concerté et accepté par tous les acteurs.

J'espère, et à la lumière des tableaux fournis par M. Michel Zeder, vous l'avoir démontré, le citoyen de Thônex paye des prestations, des investissements pour le maintien de la qualité de vie dans sa commune et non pas seulement des provisions !

Je vous rappelle et cela fera plaisir à notre secrétaire général M. Philippe Guex, que si votre commune se place au 6^{ème} rang des villes suisses au top ten du Bilanz, il n'en demeure pas moins qu'à tous les échelons, les responsables politiques doivent se sentir concernés par l'avenir de nos finances. C'est aussi vrai pour les autorités fédérales, cantonales et communales.

Il en va de notre crédibilité à l'heure où l'importance des communes sur l'échiquier politique est sans cesse à démontrer.

Non, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous ne sommes pas prêts à sacrifier sur l'autel des Finances notre saine gestion des ressources que le canton veut bien nous allouer, pour autant que l'on puisse encore parler de gestion !



Je ne saurais conclure sans procéder aux remerciements usuels et non moins extrêmement reconnaissants à l'administration communale qui a largement contribué aux résultats qui vous sont présentés, notamment à M. Michel Zeder et M. Philippe Guex qui ne ménagent ni leur peine, ni leur temps pour que ces chiffres nous soient rendus lisibles et compréhensibles !

Cette dernière session dédiée à l'approbation des comptes communaux me donnent l'occasion de renouveler les propos que j'ai tenus à l'issue de la commission des Finances et de remercier avec reconnaissance et gratitude l'entier de la commission des Finances conduite avec brio et professionnalisme par son éminent Président : M. Jean-Claude Grandgirard, grâce auquel nos travaux ont pu être conduits avec précision et rapidité (qui ne veut pas dire précipitation...) dans des circonstances qui n'ont pas toujours été faciles. « *Merci Jean-Claude... je vais te regretter et tu le sais* ». Le Conseil administratif aura l'occasion de te remercier très bientôt.

Suite à cette déclaration une présentation « Power Point » de certains tableaux financiers est faite par Mme RoCHAT aux Conseillers municipaux. (voir annexe).

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 26 avril 2007 :

– *Ces comptes 2006 ont été acceptés à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Hans Rudolf Roth fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

La Ville de Thônex peut, comme vous avez pu vous rendre compte à la lecture des documents reçus, une nouvelle fois se réjouir de boucler ses comptes à fin 2006 avec un excédent, soit Fr 996'199,40 pour l'exercice écoulé.

Thônex a profité d'une conjoncture améliorée ce qui se traduit par des revenus plus élevés de la part des personnes physiques d'une part et du fonds de péréquation intercommunale, alimenté par 20% de l'impôt cantonal des personnes morales, d'autre part, soit des revenus qui dépassent le budget de Fr 1'813'720,35.

Il faut toutefois relever que l'administration fiscale cantonale a procédé à des rectifications en notre faveur sur trois exercices antérieurs, soit :

2003	Fr 217'193,-
2004	Fr 507'445,-
2005	Fr 878'150,- ou au total Fr 1'602'788,-.

Sans ce facteur exceptionnel, qui ne se reproduira pas dans les mêmes mesures, l'exercice 2006 se serait soldé par un déficit.

Du côté des charges, nous constatons des dépenses plus élevées du côté des rubriques « Culture et Loisirs », « Trafic », « Administration générale » et « Sécurité publique », dépenses qui dépassent le budget de Fr 840'867,95.

Comme 2^{ème} fait réjouissant aimerions-nous relever la capacité intacte de la Ville de Thônex à investir et son haut degré d'auto-financement ! Pour de plus amples renseignements, nous vous renvoyons au compte rendu financier 2006 et au rapport d'activité pour la législature 2003 - 2007.

Nous tenons par la présente à féliciter le Conseil administratif et, plus particulièrement son ministre des Finances, Madame Isabel RoCHAT, de l'excellente appréciation de la situation, année après année, et de la tenue du budget et des comptes, remerciements auxquels nous associons Messieurs Philippe Guex et Michel Zeder ainsi que toute l'administration communale.

Pour terminer, nous aimerions saluer la visibilité rafraîchie de Thônex auprès de ses habitants, que ce soit par la nouvelle présentation très réussie de notre site Internet <http://www.thonex.ch>, la nouvelle signalétique ou « Thônex-Info ».

Le groupe libéral votera les comptes 2006.



M. Vacheron fait la déclaration suivante pour le groupe socialistes-verts :

Le groupe socialistes et verts tient d'abord à remercier le service financier ainsi que le secrétaire général et le Conseil administratif pour la présentation claire et précise de ces comptes. Il se félicite de l'important excédent de revenus qu'il dégage, mais reste bien conscient que celui-ci est lié à une conjoncture particulièrement favorable qui ne va pas forcément se renouveler ces prochaines années. Le transfert de certaines charges du canton aux communes, de même que les importantes dépenses qui attendent notre commune ces prochaines années, avec les amortissements et les coûts de fonctionnement qu'elles vont engendrer laissent facilement imaginer que l'équilibre des finances communales demeure fragile.

L'analyse détaillée de ces comptes nous conduit à certaines remarques :

1. Pour la première fois depuis bien longtemps, les coûts de gestion des déchets sont en légère diminution, preuve, on peut l'espérer, que la politique de récupération mise en place par la commune commence à porter ses fruits. Ce bon résultat ne peut que nous inciter à poursuivre et à intensifier cette politique.
2. Les charges de personnel augmentent raisonnablement et correspondent à l'évolution des besoins communaux dans ce domaine. Nous resterons cependant attentifs à ce que l'appel à des mandataires extérieurs pour assumer certaines tâches reste dans des proportions acceptables.
3. De manière générale, les dépenses liées à la formation demeurent modestes, alors que c'est un domaine crucial pour s'adapter aux changements professionnels et gagner en efficacité. Cette remarque concerne le personnel communal, bien entendu, mais également les Conseils administratif et municipal. Nous sommes persuadés qu'une véritable politique communale de formation ne pourra qu'augmenter le niveau général de compétences. Nous demandons donc qu'une rubrique spécifique « frais de formation » figure dans les diverses rubriques liées au personnel, de même que dans les rubriques Conseil municipal et Conseil administratif.
4. Les frais d'études et d'honoraires atteignent à nouveau plusieurs centaines de milliers de francs en 2006. Un manque évident de transparence règne dans ce domaine. Quand notre groupe pose des questions, la réponse est invariablement qu'il s'agit des compétences du Conseil administratif. Nous pensons cependant qu'une gestion plus transparente de ce domaine ne peut que favoriser la confiance que le citoyen accorde aux autorités politiques.
5. La politique culturelle mise récemment en place conduit à une explosion des coûts (+Fr 392'500,- en une année) et à d'importants déficits que la commune ne pourra assumer longtemps. Certes, il faut favoriser la culture sur Thônex (ou n'est-ce pas plutôt sur les 3 Chêne ?), certes cela prend du temps et on peut accepter des débuts difficiles, mais a-t-on choisi le bon créneau et la bonne démarche ? Le Conseiller administratif en charge de ce dicastère ainsi que les membres de la commission « Culture, Loisirs & Jumelage » engagent leur crédibilité dans ce domaine. Il importe donc qu'ils demandent et rendent régulièrement des comptes ces prochains mois.
6. Enfin, et c'est là, à nos yeux, le domaine le plus problématique, le budget de l'aide sociale diminue de 12% par rapport à 2005, alors que les besoins dans ce domaine sont en constante augmentation. Certes, la sortie des aînés n'a pas eu lieu cette année, certes d'autres services, notamment les CASS et l'Hospice général, interviennent dans ce domaine, mais ils ne remplaceront jamais un vrai service de proximité, sortant de ses bureaux, allant à la rencontre des gens et de leurs besoins. Fr 1'640,- d'allocations logement contre Fr 9'300,- en 2005 ; Fr 1'360,- d'allocations chômeurs contre Fr 20'610,- en 2005. La commune de Thônex serait-elle subitement devenue un paradis où les problèmes sociaux auraient miraculeusement disparu ? A ce que je peux connaître de certaines situations personnelles, je suis persuadé qu'on en est loin. Manifestement, il existe de sérieuses lacunes dans ce domaine. Nous demandons donc la création d'un véritable service social communal, comme il en existe dans la plupart des grandes communes genevoises dignes de ce nom.
7. De manière plus générale maintenant, le Conseil administratif nous a présenté durant cette législature des projets d'aménagement qu'on pourrait qualifier de prestige et ceci sans une véritable concertation avec les citoyens concernés. Ce type de réalisation est-il réellement nécessaire ? Correspond-il à un réel besoin ? Vu l'évolution des finances communales, nous pensons qu'il faudra rechercher désormais des solutions plus simples et laissant une part plus active aux citoyens. De plus, il importe que pour chaque projet, le Conseil administratif montre clairement son influence sur le budget et le compte des investissements.



La publication des comptes permet de voir comment les deniers communaux ont été dépensés ; elle devrait systématiquement conduire à une analyse politique de ces données. Les remarques que je viens de faire vont dans ce sens. Elles sont autant de pistes de réflexion qui devraient conduire à dépenser encore plus judicieusement les deniers communaux.

Cela dit, nous relevons l'excellente tenue de ces comptes et la volonté évidente du Conseil administratif de maîtriser les dépenses. Les finances de la commune sont saines ; nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à cette réussite.

M. Forte : le groupe démocrate-chrétien adresse ses félicitations à toutes les personnes qui ont œuvré à la présentation de ces comptes. Cette année, malgré des prévisions fiscales alarmistes, le Conseil administratif a su continuer à faire tourner la commune sans que personne n'en pâtisse. Ceci est important pour la vie communale. Bien entendu au moment où l'on doit décider d'une dépense on ne connaît pas les rentrées fiscales de la commune et cette année nous avons eu une bonne surprise grâce à certains correctifs apportés sur les années antérieures.

Maintenant, il faut faire attention au transfert de charges « perfides » prévus par l'Etat de Genève, nous en avons déjà des exemples dans les comptes 2006 comme les frais de perception des impôts qui ont fortement augmenté. Il y a également la problématique du SIS, car nous avons de plus en plus de mal à comprendre comment notre compagnie des sapeurs pompiers, qui s'engage de plus en plus sur le terrain à la demande du SIS, provoque une augmentation de la participation communale à cet organisme de la Ville.

Par rapport à la déclaration précédente, je tiens à relever qu'un certain nombre de dépenses ont été votées par notre Conseil notamment en matière Culturel, à ce sujet je rappelle à M. Vacheron que la commission concernée comprend quatre membres de son groupe. On peut également relever qu'en matière de sécurité par le renforcement du service des ASM a été largement accepté par la commission concernée.

Au niveau du service social, la proposition du groupe socialistes-verts n'est pas acceptable car cela crée une inégalité de traitement entre les diverses collectivités, ceci est un système du genre Ville de Genève où l'habitant a la possibilité de toucher plusieurs types d'allocations qu'il n'aurait pas en se trouvant dans une autre commune. Nous avons un service des CASS qui est centralisé qui permet d'avoir une gestion plus efficiente du service social.

Le groupe démocrate-chrétien se réjouit d'approuver ces comptes 2006.

M. Kilcher fait la déclaration suivante pour le groupe radical :

Le groupe radical a pris bonne note des résultats de l'année comptable 2006. Il revient d'abord au groupe radical de remercier messieurs les collaborateurs de la Mairie pour leur excellent travail comptable. Le groupe radical souhaite toutefois joindre aux remerciements ceux qui nous archivent et assurent ainsi la communication des procès-verbaux des années antérieures.

En effet, plus que des chiffres et d'une calculette, c'est d'une bonne mémoire que le Conseil municipal a besoin.

Lors du budget 2006 par exemple, il y a déjà deux ans, nous étions le seul groupe à relever l'indécence de nos excédents financiers déclarés. Nous avions à l'époque souhaité voir la commune baisser de deux centimes son impôt. Lors des comptes 2005, nous avions là-aussi relever que le passage au reliquat d'un montant supérieur à 2,5 Mios, débouchait sur un taux de couverture de plus 4,6%, pourcent bien supérieur au taux des 30% que le canton recommande d'appliquer.



Et cette année que pouvons-nous constater : excédent de Fr 996'000, provisionnement sur le reliquat de Fr 500'000,- soit au total un bénéfice réel de Fr 1'500'000,- de bénéfice.

En 2005, lors du vote sur le budget, tous les groupes autour de la table s'étaient insurgés contre notre proposition « inacceptable, c'est d'accepter de laisser l'administration communale travailler avec moins de ressources fiscales ».

Et bien 2 ans plus tard, au bilan, nous constatons que notre commune tire un excédent fiscal très satisfaisant. Donc l'histoire financière nous aura donné raison. Avec notre proposition, nous aurions eu une comptabilité tout aussi saine, transparente et socialement juste pour tous les contribuables. A force de toujours prétexter la peur du lendemain, ce conseil municipal n'a pas le courage d'admettre : « nous faisons trop payer d'impôts aux citoyens de cette commune, eu égard aux prestations que nous leur fournissons ».

Le groupe radical n'est pas idéologiquement contre l'impôt comme le sont d'autres, le groupe radical souhaite juste que les impôts soient payés dans la mesure des prestations offertes. Nous ne voulons pas de réserves cachées.

Doit-on être fier de plus de deux années avec des excédents supérieurs au million alors que la crèche de notre ville ne peut offrir plus de 10 nouvelles places par année par exemple ?

La ville de Thônex n'est pas une caisse d'épargne !

Il est à relever que si notre message, que nous répétons depuis des années, ne fait pas réfléchir les élus autour de cette table, il a réveillé l'intérêt des partenaires de la commune.

Le premier est notre mandataire pour la culture. Le groupe radical a lors de la commission de novembre 2006 souligné son soutien à la culture mais aussi son souci quant à la gestion peu transparente du projet culturel. Si notre administration communale planifie avec succès un 5% de marge d'erreurs pour les dépenses communales et les respecte, que dire de notre mandataire qui lui est à plus de 300% de dépassement par rapport au budget qu'il s'est fixé.

Et savez-vous qui est le deuxième partenaire qui profite de nos réserves ? C'est le Canton. Et pourquoi ?

Parce que nous sommes exactement le genre de commune dont le canton rêve. Chaque groupe autour de cette table l'a relevé aux grands dieux, l'Etat nous a ponctionné de manière injustifiée 1,5% de frais supplémentaires.

Mais cette hausse inadmissible ne fait que confirmer la position du groupe radical.

Nous sommes si opulents que nous pouvons digérer cette hausse sans broncher. Certes ce mardi soir certains crient au scandale au diktat cantonal mais mercredi tout sera oublié. Et pourquoi ?... Parce que nous avons de la marge, nous avons de la réserve et le canton l'a bien compris.

Si nous avions basculé dans le rouge avec d'autres communes, la réaction politique et médiatique eu été tout autre. Et pour être honnête jamais le canton nous aurait imposé cette hausse si nous avions des comptes reflétant réellement la réalité de nos prestations...

Mesdames, Messieurs, le groupe radical votera ces comptes tout en soulignant le point suivant : l'année 2005 nous l'aura démontré, si la frilosité légendaire nous empêche de rendre les excédents ou nous empêche de les investir judicieusement, et bien elle n'empêche pas l'Etat de se servir dans nos caisses, pour combler ses propres dettes.

M. Forte : il faut prendre ses responsabilités, le groupe radical a également des représentants à la commission de la Culture il suffit de dire : « on ne veut plus d'une saison culturelle comme on la connaît ! ». Lorsque l'on jette de la suspicion de cette manière il faut dire les choses tout à fait clairement car on a l'impression que l'on parle de « magouilles ». Je trouve dommage que la déclaration du groupe radical soit très négative et jusqu'à la fin de celle-ci j'ai cru que vous n'alliez pas accepter ces comptes.



Vous êtes fixés sur la baisse du centime, mais vous verrez que l'histoire donnera raison aux groupes qui ne souhaitent ni baisse des impôts, ni augmentation de ceux-ci mais une stabilité fiscale qui nous permet de faire face aux prestations que nous offrons.

M. Vacheron : je trouve la remarque de M. Forte concernant le fonctionnement du service social totalement déplacée. On a l'impression que toute personne qui sollicite de l'aide est un profiteur, ceci est d'autant plus regrettable de la part de votre parti qui prétend soutenir la famille.

Nous savons que les CASS et l'Hospice Général répondent à des besoins généraux qui sont clairement identifiés. On sait qu'à Thônex, comme ailleurs, qu'il y a des gens qui n'osent pas solliciter les services sociaux mais qui seraient prêts à parler de leurs problèmes à des personnes qui viendraient à eux qui seraient plus aptes à répondre à leurs besoins que des services qui travaillent d'une manière plus générale.

- M. Decrey : la décision de centraliser le service social date de quelques années, ceci a été une volonté des trois communes chênoises afin de réduire les coûts. Il existe néanmoins un service social communal et nous avons mieux ciblé les problèmes ce qui fait que nous avons éliminé une certaine catégorie de personnes qui touchaient des allocations sans en avoir droit. A ce niveau là, un grand travail a été effectué par la personne qui gère ce service d'où la baisse des prestations dans les comptes 2006.

M. Gautier : il me semble, qu'autour de cette table, certaines personnes n'ont pas écouté les propos de Mme Rochat et n'ont pas été attentives à l'exposé qui nous a été présenté. Je rappelle que si nous avons eu un excédent de revenus c'est uniquement dû au rattrapage fiscal qui nous a fait bénéficier d'une recette extraordinaire. Selon mes calculs sans cette recette extraordinaire notre déficit s'élèverait à Fr 290'000,-. La baisse du centime additionnel a toujours été un objectif du parti libéral mais, il faut savoir être raisonnable ! Si nous n'avions pas reçu les recettes extraordinaires avec en prime une baisse du centime nous nous serions retrouvés avec Fr 1'300'000,- de déficit. Cela prouve qu'il était important de garder le statu quo.

La parole n'étant plus demandée, M. Fabiano Forte, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2006, qui comprend le compte de fonctionnement, le compte des investissements, le bilan et les tableaux demandés par le département,
- Vu le rapport favorable de la commission des Finances du 26 avril 2007,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,



Le Conseil Municipal D é c i d e

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2006.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2006 pour un montant de Fr 30'035'284,95 aux charges et de Fr 31'031'484,35 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr 996'199,40.
3. D'approuver le compte d'investissement 2006 pour un montant de Fr 11'614'018,12 aux dépenses et de Fr 2'409'277,45 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr 9'204'740,67.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr 9'204'740,67 par l'autofinancement à raison de Fr 6'424'732,36 au moyen de la somme de Fr 5'428'532,96 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr 996'199,40 l'insuffisance de financement s'élevant à Fr 2'780'008,31.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr 996'199,40 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2006.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2006, totalisant à l'actif un montant de Fr 132'533'827,62 qui se compose de :

– Patrimoine financier	Fr	58'682'576,38
– Patrimoine administratif	Fr	<u>73'851'251,24</u>
Total de l'actif	Fr	132'533'827,62

et au passif un montant de Fr 132'533'827,62 qui se compose de :

– Engagements courants et passifs transitoires	Fr	2'615'848,13
– Dettes à moyen et long terme	Fr	7'350'000,--
– Provisions	Fr	11'942'533,76
– Engagements envers les financements spéciaux	Fr	6'386'289,21
– Fortune nette	Fr	<u>104'239'156,52</u>
Total du passif	Fr	132'533'827,62

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2006 à Fr 24'935'010,10.

7. Comptes 2006 de la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote. (DA-07-07)

M. Claude Détruche, Conseiller administratif, Président de la Fondation : au delà de la parfaite santé financière de notre Fondation je relève la parfaite complémentarité et le dynamisme des membres du Conseil de Fondation.

Avec des charges restreintes de fonctionnement et de mandataires nous avons démontré que nous sommes actifs sur notre commune et dans le futur nous serons tout à fait aptes à répondre à notre objectif principal : la création de logements sur la commune de Thônex.



M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 26 avril 2007 :

- *Lors de cette commission nous avons examiné les comptes de la Fondation, il a été relevé que ces comptes n'avaient pas été approuvés par la Fondation, donc le vote de la commission a été fait sous réserve de cette approbation. Le vote s'est soldé par 6 voix « pour » et 2 abstentions.*

La Fondation s'est réunie la semaine dernière et a approuvé ces comptes.

La discussion est ouverte :

M. Forte remercie tous les membres de la Fondation pour le travail effectué ils ont su résister à l'effet du « yo-yo » et ont su gérer correctement cette Fondation dont les Finances sont saines.

M. Grandgirard fait la déclaration suivante pour le groupe radical :

Le groupe radical votera l'acceptation des comptes de l'exercice 2006. En effet la fondation se porte bien.

Ces comptes se soldent par un résultat positif, ce qui lui permettra de continuer sa politique d'acquisition de parcelles situées dans des lieux stratégiques, afin de construire des logements de qualité répondant aux besoins de nos communiens. Les acquisitions actuelles se situent quartier Etienne-Chennaz, avenue de Thônex et Fossard.

Nous ne pouvons qu'encourager la fondation à continuer son excellent travail.

La parole n'étant plus demandée, M. Enrico Castelli, vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les comptes de l'exercice 2006, présentés par la Fondation communale pour le logement,
- Vu les rapports favorables :
 - de la fiduciaire chargée de vérifier les comptes,
 - du Conseil de fondation,
 - du Conseil administratif,
 - de la commission communale des Finances du 26 avril 2007,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'accepter les comptes de l'exercice 2006 de la fondation communale pour le logement tels qu'ils lui ont été présentés.



Une pause de 5 minutes est accordée à l'assistance.

8. Demande d'un crédit de construction complémentaire de Fr 268'000,- en vue des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Thônex. Discussion. Vote. (DA-07-08)

M. Olivier Favre, Président de la commission des Travaux & Bâtiments, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 17 avril 2007 :

- *Plusieurs points à l'ordre du jour de cette séance. Le premier concerne le remplacement de plus de 900 chaises de la salle des Fêtes. Certains commissaires estiment que ce changement n'est pas opportun car une bonne partie de ces chaises sont encore en état. Finalement la proposition de remplacement est acceptée par 6 oui et 1 non.*

Le point suivant concernait le réaménagement du bar VIP afin de rendre cet espace situé à la galerie plus convivial pour les sponsors des manifestations organisées par le TAS et les invités. Ce projet a été accepté par 6 oui et 2 abstentions.

Concernant les aménagements liés à l'auberge communale, trois éléments ont été discutés : d'une part l'achat de parasols supplémentaires et la pose d'une signalisation, ces deux propositions ont été acceptées à l'unanimité. L'éclairage du saule qui se trouve sur la terrasse a été retiré de l'ordre du jour, l'ensemble de la commission a estimé qu'un projet plus vaste devait être effectué concernant l'ensemble de l'éclairage de ce secteur.

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 3 mai 2007 :

- *Suite aux discussions de la commission des Travaux & Bâtiments nous avons étudié l'aspect financier des points acceptés et l'ensemble de ces crédits ont reçu un préavis favorable de l'ensemble de la commission. Il est à noter que la rénovation du bar VIP a fait l'objet d'une abstention.*

La discussion est ouverte :

M. Fischer fait la déclaration suivante pour le groupe radical :

La salle des fêtes construite il y a maintenant 37 ans se doit d'être mise aux normes de ce que l'on attend d'une salle de spectacle actuellement.

Bien que certains travaux ont eu lieu après l'incendie, il est indéniable qu'au jour d'aujourd'hui cette salle ne répond plus entièrement aux exigences actuelles lors de la présentation de certains spectacles, tout en tenant compte qu'il s'agit là d'une salle polyvalente.

Le remplacement des chaises après 37 ans de loyaux services s'avère nécessaire pour le confort des spectateurs et l'installation d'une enseigne lumineuse pour situer l'auberge communale également,

Il convient aujourd'hui de compléter le crédit de Fr 500'000, voté par le municipal le 20 mars 2007 afin de clore le chapitre « rénovation » de cette magnifique salle des fêtes de Thônex, qui après avoir vécu à ses débuts des moments intenses, a vu au fil des ans perdre de son intensité.



Il en va de même du crédit demandé pour l'installation de parasols complémentaires sur la terrasse du restaurant afin de pouvoir couvrir l'entier de la surface aménagée.

La rénovation du bar VIP nous laisse un peu perplexe quant à sa nécessité, sachant tout de même qu'une meilleure ventilation de ce dernier y serait plus que bien venue, vu la chaleur et le manque d'air qui règnent là haut !

Pour ces différentes raisons, malgré la dernière, le groupe radical votera ce soir le total de ce crédit complémentaire de Fr 268'000,-.

- M. Decrey : pour compléter le rapport de commission de M. Favre, je précise que le nouveau bar VIP pourra tout à fait être loué à des sociétés dans le cadre de fêtes de fin d'année ou autre évènements.

Mme Constantin fait la déclaration suivante pour le groupe démocrate-chrétien :

Le groupe Démocrate-Chrétien remercie le Conseil administratif pour la qualité du dossier qui nous a été remis concernant ces travaux.

Sur notre proposition le poste « Illumination du saule pleureur » a été retiré par le Conseil administratif et l'en remercions d'avoir accepté.

En effet, nous avons demandé au Conseil administratif d'éviter un aménagement partiel, coûteux et qui améliore qu'en partie l'éclairage, de nous soumettre dans les meilleurs délais possibles, un dossier d'étude plus élargi comprenant notamment l'entrée de la salle des fêtes, le chemin allant au parking y compris le passage piétonnier qui arrive sur le chemin Etienne-Chennaz.

De cette manière, nous pourrions avoir une vue d'ensemble et une réflexion plus adéquate sur le sujet.

Nous tenons à saluer l'effort qui a été fait par les mandataires pour trouver une solution d'aménagement accueillante, chaleureuse pour le bar VIP et tout ceci dans un espace relativement exigü.

Ce bar n'a pas connu de rafraîchissement depuis longtemps et mérite un « relookage ». Nous pensons qu'il est judicieux que les personnes puissent se retrouver dans un lieu convivial, et de surcroît, ces améliorations nous permettront de pouvoir le louer lors de certaines soirées de sociétés.

Il est à relever également que la nouvelle installation permettra d'éviter un certain nombre de manutentions répétitives, telle que le déplacement de la vaisselle pour lavage au rez-de-chaussée.

Le groupe Démocrate-Chrétien est, comme certains autour de cette table du municipal, très attentif au bien fondé des dépenses, mais nous préconisons le changement des chaises qui existent depuis 37 ans. Ce n'est sans aucun doute pas un luxe.

Il est important de souligner que notre salle des fêtes est utilisée pour des soirées de sociétés privées, qui font leur repas annuel, les repas organisés par la Mairie, les spectacles des saisons culturelles.

Pour toutes ces raisons, nous pensons que les personnes utilisatrices qui louent la salle ou paient pour un spectacle, qui sont par définition assises pendant plusieurs heures, sont en droit de souhaiter être assis confortablement.

C'est notre rôle de faire les aménagements nécessaires afin de pouvoir promouvoir l'utilisation de ladite salle.

Vu ce qui précède, le groupe démocrate-chrétien votera ce soir la demande de crédit de construction complémentaire.



M. Loutan fait la déclaration suivante :

Mesdames et Messieurs, notre groupe se réjouit du souci du Conseil administratif pour avoir une salle des fêtes efficace et sympathique et prévoit de voter ce crédit.

Je vais m'exprimer ici en mon propre nom sur les chaises et le bar VIP.

Voici un projet de chaises qui me semble bien luxueux, surtout quand on voit le déficit de la saison culturelle.

Motifs évoqués pour cette dépense la plus importante de ce projet de Fr 185'000,- francs : on est mal assis, ce sera plus joli, elles ont + de 25 ans (ce qui prouve plutôt leur qualité ! (est-on bien certain que les nouvelles dureront aussi longtemps ?), on peut bien les changer, elles ont bien servi, on a bien le droit... le plastique âgé devient cassant et dangereux... Les gens viendront plus volontiers, nous louerons mieux la salle...

Admettons tout ceci :

- Avons-nous un chiffre des chaises dessoudées ou cassées par année, par spectacle ?
- Combien en jette-t-on par année ? Combien en répare-t-on, pour quel prix ?
- Y a-t-il eu des accidents durant les spectacles ?
- Peut-on en racheter au fur et à mesure de cette marque et engrenables ?
- On nous dit qu'il y a eu des réclamations : la mairie peut-elle nous montrer une pétition, ou un abondant courrier de plaintes ?
- Et si elles sont si dangereuses ou dessoudées, comment imaginer qu'on veuille revendre ce matériel décrépi ? Et pourquoi garde-t-on les coques des chaises sans pieds ?

Intrigué par toutes ces questions, je suis passé sur place le jeudi de la soirée des aînés.

J'ai interrogé environ 40 personnes, hommes et femmes, par groupes de 4-6 en bout de table, plus une dizaine à la sortie : les convives questionnés sont en très grande majorité très contents.

Voici les commentaires reçus :

- à l'Arena il y a salle pleine, pourtant les chaises sont bien en plastique !
- Un monsieur (à courtes jambes) avait la circulation coupée par moments s'il ne bougeait pas.
- 2 plaintes de transpirer, avec solution de s'asseoir sur son pull, ou avoir un petit coussin à prendre à l'entrée, que les gens peuvent aussi amener eux-même, comme aux corridas. On pourrait aussi le louer à l'entrée, ce serait bien moins cher que de changer les chaises.

Autre réaction, des femmes surtout :

- des chaises en tissu sont totalement inutiles et mal pratiques pour une salle polyvalente, repas, enfants... celles-ci sont bien plus pratiques. Et comment va-t-on nettoyer le tissu : du café sur une chaise ou de la choucroute pendant le repas, il faudra traverser la salle en tenant la chaise en l'air à bout de bras pour la sortir. Actuellement, un coup de serviette en papier suffit et on se rassied.

Autres réponses encore :

- Pour cette somme, autant baisser le prix des billets ou faire payer un beau voyage.
- les incontinents doivent se protéger ...

Selon un employé rencontré sur place à une autre occasion, les chaises sont passées au Kärcher un fois par an sans problème, les gens ne se plaignent pas.

Notre Conseil doit prendre une décision avec des critères objectifs. Et non sur l'âge des chaises, ni que l'on soit de gauche ou de droite, ni que ce serait plus joli, qu'on a bien le droit d'en acheter des nouvelles.

Que propose le Conseil administratif ? Pas de choix pour le Conseil municipal, pas de devis comparatif, pas d'audition des intéressés travailleurs ou clients, pas d'enquête. Où en est la démocratie participative, la transparence ?

Selon la grande majorité du public interrogé ces chaises vont très bien pour l'usage qu'on en attend (repas, enfants, spectacles, on peut même les sortir sans souci sous la pluie...), et on ne semble pas si mal assis que certains prétendent.



Je n'ai pas discuté le vote pour étancher les toitures de la salle des fêtes qui coule dans la cuisine, je ne discuterai pas celui des parasols ni celui de l'éclairage de l'entrée, mais je cherche des critères objectifs avant de voter des dépenses en sachant que la commune s'approche des chiffres rouges.

Les chaises en tissu auraient été remises en question ? Alors comment peut on voter ce soir une somme précise sans savoir le prix d'un autre mobilier ?

Rappelons-nous aussi que chaque somme gaspillée pour du luxe signifie des heures de travail en plus pour les contribuables, donc du temps de loisirs, de vacances ou de vie familiale en moins.

Sachant qu'il n'y aucune urgence, je vous invite donc à refuser cet aspect du crédit des chaises et à demander un dossier mieux étayé pour nous décider.

Pour ce qui est du bar VIP, je regrette que sous prétexte que c'est une petite affaire, on fasse fi de notre discours sur le développement durable et Agenda 21 : en effet il nous a été répondu que peu importait l'énergie consommée vu la petite taille du projet.

Je demande que l'on puisse voter ce soir somme par somme ce crédit.

Mme Jaquet fait la déclaration suivante :

Contrairement à M. Loutan, le groupe libéral estime que le remplacement des chaises ainsi que le réaménagement de l'espace VIP nous paraissent nécessaires, pour poursuivre dans les meilleures conditions notre projet culturel. Les chaises sont anciennes et pas très confortables, bon nombre sont abîmées ; les renouveler est important. Le fait qu'il est envisagé de les donner ou de les vendre est une bonne solution.

Si nous voulons que nos sponsors continuent à nous soutenir et que leur nombre augmente sans compter les possibilités de locations qui s'ouvriront à nous, la rentabilité de ces travaux est garantie. Il est important de mettre à leur disposition un espace plus accueillant et intime.

Il est commercialement indispensable qu'une enseigne lumineuse soit installée afin que les clients puissent situer l'Auberge Communale depuis la route.

Le groupe libéral votera ce crédit.

M. le Président : il y a une proposition de M. Loutan de faire voter les objets point par point je vous sou mets donc celle-ci.

Au vote :

- *Cette proposition est refusée par 18 non, 4 abstentions et 3 oui.*

La parole n'étant plus demandée, M. Alexis Hyde, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que la salle des fêtes a été construite en 1970 et a connu des travaux en 1993 et 1994, il convient d'effectuer certains travaux notamment dû au vieillissement des matériaux (étanchéité de la toiture plate), ainsi que :
 - l'amélioration de la ventilation,
 - l'amélioration et remplacement des installations scéniques,
- Vu le descriptif des travaux établi par le service technique,



- Attendu que dans sa séance du 20 mars 2007, le Conseil municipal a accepté un crédit de Fr 500'000,- représentant une partie des travaux figurant dans le descriptif et qu'une somme de Fr 300'000,- comprenant le remplacement des chaises, la rénovation du bar VIP, l'installation de parasols supplémentaires pour l'auberge communale et l'installation d'une enseigne lumineuse, a été renvoyé en commissions des Travaux & Bâtiments et des Finances pour compléments d'informations,
- Vu le préavis favorable de la commission des Travaux & Bâtiments du 17 avril 2007,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 3 mai 2007,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 20 voix « pour » et 4 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr 268'000,- en vue de la rénovation de la salle des fêtes comprenant les objets suivants :

– remplacement des chaises	Fr	185'000,-
– rénovation du bar « VIP »,	Fr	72'000,-
– installation de parasols supplémentaires		
pour l'auberge communale,	Fr	5'600,-
– installation d'une enseigne lumineuse	Fr	5'400,-
Soit un montant total de	Fr	<u>268'000,-</u>

2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 268'000,-, selon les modalités fixées pour le crédit voté le 20 mars 2007, soit au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2008 à 2017.

9. Demande d'un crédit de construction de Fr 2'445'000,- en vue des travaux de rénovation de l'école Adrien-Jeandin. Discussion. Vote. (DA-07-01)

M. Olivier Favre, Président de la commission des Travaux & Bâtiments, donne lecture des conclusions des rapports suivants :

- *Il y a eu deux séances de commission pour traiter du même sujet, le 22 février 2007 la création du restaurant scolaire a été acceptée à l'unanimité des commissaires. Le remplacement du vitrage ainsi que le sol de la salle de gymnastique ont également été acceptés à l'unanimité, ainsi qu'une étude phonique.*

Le remplacement des chaudières ainsi que le choix énergétique donné lieu à la demande d'une étude complémentaire. C'est la raison pour laquelle la commission s'est réunie à nouveau le 17 avril 2007.

Lors de cette réunion nous avons pris les décisions suivantes :



- *le projet du restaurant scolaire, actualisé, a été accepté à l'unanimité,*
- *les travaux concernant la salle de gymnastique et l'amélioration de l'acoustique ont été acceptés à l'unanimité,*
- *quant au choix énergétique la commission a retenu une chaufferie à l'énergie au gaz naturel et non pas une énergie mixte bois/gaz, a été acceptée par 6 oui et 2 abstentions.*

Il est à noter qu'un commissaire a demandé à ce qu'un spécialiste du contracting énergétique soit auditionné par la commission, ceci sera prévu pour une séance ultérieure.

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 3 mai 2007 :

- *Suite aux décisions prises par la commission des Travaux & Bâtiments, la commission des Finances devait se prononcer sur un crédit de Fr 2'445'000,- alors que le crédit d'origine était de Fr 1'990'000,-. Après discussion sur les différents points soumis aux commissaires ce nouveau crédit a été accepté à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Favre fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

L'évolution de l'organisation familiale et par là, de la société en général, implique la nécessité d'intégrer à toute école primaire, un espace où les enfants puissent se restaurer dans de bonnes conditions d'encadrement et d'hygiène. Ainsi, avec la création de ce nouveau restaurant scolaire à Adrien-Jeandin, toutes les écoles de notre commune posséderont cette entité aussi indissociable à l'école que sont les salles d'enseignement.

Les locaux du 148, rue de Genève, propriété de la Fondation communale pour le logement retrouveront ainsi une vocation commerciale plus en adéquation avec le statut de l'immeuble et sa position en front de rue.

Le remplacement d'une partie des vitrages, le changement des portes de la salle de gymnastique, l'amélioration phonique et la réfection des sols de celle-ci sont des travaux indispensables et indiscutables au niveau du confort bien sûr mais surtout de la stricte obligation de propriétaire de se mettre en conformité avec la législation en vigueur.

Le remplacement obligatoire des chaudières à mazout quant à lui, a animé les débats en commissions. On se rend compte en effet, quelles sont les limites d'un Conseil municipal quant aux choix définitifs qu'il doit faire en matière d'option énergétique. Les aspects techniques, environnementaux et financiers sont tellement complexes et difficilement interconnectables qu'une position purement politique, dans le sens helvétique du terme, se dégage : c'est-à-dire le compromis. Il nous apparaît dès lors indispensable qu'un débat de fond ait lieu au sein de ce Conseil municipal afin que nos choix et décisions puissent s'appuyer sur des connaissances qui aujourd'hui nous échappent ou sont trop sommaires.

« Penser global, agir local ». Le choix de chaudières à gaz pour Adrien-Jeandin nous apparaît être le plus juste pour cette école, à cet endroit et maintenant. Mais demain et ailleurs...? Je laisse la question aux élus de cette nouvelle législature en espérant qu'ils y trouvent réponse.

Quoiqu'il en soit, le groupe libéral vous invite à voter cette délibération d'investissement sur la forme et sur le fond.

**Mme Constantin fait la déclaration suivante :**

Le groupe démocrate-chrétien tient à remercier le Conseil administratif pour le dossier détaillé et complet qui nous a été transmis pour l'étude de ces travaux concernant la mise en conformité à la législature actuelle et le futur restaurant scolaire.

En effet, l'école Adrien-Jeandin n'a pas connu de travaux depuis 1989.

Il nous semble très important que des bâtiments tel que celui-ci soit rénové régulièrement dans la mesure du possible. Nous sommes soucieux du bien-être des enfants et tenons à ce qu'ils puissent évoluer dans un site comprenant de bonnes conditions.

Nous remercions le Conseil administratif d'avoir inclus dans cette étude la faisabilité d'un restaurant scolaire. Il nous paraît indispensable que chaque école puisse bénéficier d'un restaurant scolaire.

Il est évident que le fait d'en avoir un sur place, plutôt que de faire déplacer les enfants jusqu'à la rue de Genève, exclut les problèmes de sécurité à l'extérieur et favorise l'organisation.

Malgré le coût des travaux pour l'isolation phonique, nous soutiendrons cette option afin d'éviter de faire des travaux ultérieurement qui pourraient détériorer les nouveaux sols.

En conclusion, le groupe démocrate-chrétien votera la demande de crédit de construction.

M. Grandgirard fait la déclaration suivante :

Le groupe radical votera ce crédit de rénovation de l'école Adrien-Jeandin.

Nous nous réjouissons de pouvoir mettre à la disposition des enfants de cette école un établissement digne de notre commune, avec une salle de gymnastique modernisée, une isolation du bâtiment conforme aux normes, ainsi qu'un restaurant scolaire, qui faisait cruellement défaut.

Nous remercions l'administration communale pour l'ensemble du travail effectué sur ce dossier.

M. Loutan fait la déclaration suivante :

Mesdames et Messieurs, nous nous réjouissons de voir les améliorations portées dans ce bâtiment pour le bien-être des enfants et des enseignants, et nous en remercions le Conseil administratif.

Je vais m'exprimer maintenant en mon nom sur le choix du chauffage.

Le chauffage a été amplement discuté en commission des travaux comme aux finances et, malgré le préavis favorable au gaz seul, les abstentions montrent que ceci n'a pas été simple. En effet, les données techniques sont difficiles à connaître exactement, et donc la discussion était en partie basée sur des convictions, l'objectivité totale étant impossible, comme pour notre vote de ce soir du reste.

Je voudrais donc reprendre ici quelques aspects de la discussion puisque c'est au Conseil municipal que revient la décision finale :

Ont été évoqués, entre autres, le souci d'un manque prochain de bois et le souci de le faire venir d'Italie ou d'ailleurs... Il a été signalé que le canton peut encore fournir du bois à condition que l'exploitation des forêts genevoises ou proches progresse : ce qui doit être le cas puisque plusieurs communes devant l'intérêt de ce débouché sont en train de s'organiser pour améliorer l'exploitation de leurs forêts privées ou publiques pour l'utilisation du bois de chauffage local. Et même si le bois genevois devait ne pas suffire, je suppose que le bois vaudois ou Bernois sera toujours plus compatible avec le développement durable que du gaz russe ou de la Mer du Nord !

Pour le transport et l'approvisionnement en gaz, que d'aucun disent garanti économe en énergie grise, propre et sans problème, il faut tout de même se rappeler que les conduites à poser, entretenir et surveiller contre les fuites et les sabotages, les pompes régulièrement installées pour assurer la pression et le flux, pompes qui consomment aussi de l'énergie, il faut nous rappeler que tout ceci est très dépendant de la stabilité politique. Nous savons à long terme ce que produisent les forêts locales, et avons la certitude aussi que les énergies fossiles poseront problème.



Nous choisissons ce soir un chauffage pour 20 ou 30 ans. Et une dépendance totale de notre chauffage me fait souci quand on voit la tension récente entre l'Europe et la Russie au sujet des combustibles fossiles. Nous pouvons imaginer qu'à la moindre crise politique nous serions totalement soumis aux prix du marché international alors que le chauffage mixte, même plus cher à la pose et à l'entretien nous évite de gros à coups. Le chauffage bois seul ne va pas suffire, et c'est bien là l'intérêt de l'appoint gaz, mais appoint seulement.

Les prix du bois vont monter ? Evidemment qu'ils vont monter, pour le bois, le gaz, le bioéthanol comme pour le mazout, d'où l'intérêt de construire intelligemment et d'isoler pour d'abord économiser, et ensuite de nous munir de systèmes les plus souples possibles. Le surcoût de l'installation aussi n'est pas minime. Et si les subventions cantonales diminuent, c'est la preuve que le prix des combustibles fossiles est en hausse avec peu de chance de baisser durablement (voir le Peak oil), ce qui signifie un amortissement plus rapide des installations à énergie renouvelables !

Autre problème, les poussières fines : il se pose bien plus nettement pour les feux de cheminées ou en plein air que pour les chauffages à pellets de haute technologie. Et connaît-on seulement la consommation d'énergie grise et la pollution entraînée par les forages, la fabrication et la pose des conduites et des pompes et leur entretien ? Oui la pollution est ailleurs, le gaz qui nous parvient semble donc propre.

Notre commune n'est pas un milieu délétère au niveau de l'air, et si ceux qui ont peur des poussières fines malgré les progrès en cours et à venir dans les systèmes de combustion et de filtres avaient eu en toute cohérence le même souci devant la pollutions automobile et par les chauffages au mazout, la politique cantonale en matière de transports publics et d'énergie auraient 20 ou 30 ans d'avance !

L'entretien de chaudières à bois sera aussi plus compliqué. Certainement, tout comme un bâtiment minergie peut être plus compliqué à gérer. Y renonce-t-on pour autant ? Non si l'on regarde notre intérêt à long terme.

Il faut nous convaincre que notre programme agenda 21 et développement durable est sérieux, et chaque parti l'a amplement évoqué dans son programme électoral.

C'est en mettant nos engagements oraux en pratique sans frilosité, si j'ose utiliser ce terme au sujet du chauffage de notre école, que nous soutiendrons de nombreuses entreprises décentralisées avec les postes de travail correspondants, une meilleure gestion de nos forêts, et que par l'engagement exemplaire des collectivités publiques, les progrès dans les techniques d'économie d'énergie autant que de production seront constamment favorisés

Sur le plan de la procédure, je suis surpris que le choix gaz-bois ou gaz seul ne figure pas au vote de ce soir, mais seulement « changer les chaudières à mazout » sans précision contre quel type de chauffage. Pourtant le projet initial a été renvoyé en commission pour éclairer ce choix. Et je crois que le rôle de la commission est de donner un préavis, mais ne court-circuite pas le choix qui est à faire par le CM.

Je propose donc un amendement qui précise l'alinéa b) de façon à nous prononcer clairement sur notre choix énergétique. Je demande aussi le vote nominal

b) changer les deux chaudières à mazout

ajouter :

- 1- en faveur d'un chauffage mixte bois-gaz
- 2- en faveur d'un chauffage tout gaz

M. le Président : le vote nominal ayant été demandé, il faut que trois Conseillers soient d'accord avec cette proposition pour autant que l'amendement soit accepté, nous allons donc passer au vote sur la proposition d'amendement :

Au vote :

- *L'amendement proposé par M. Loutan est refusé par 12 voix « contre », 4 abstentions et 8 voix « pour ».*

M. le Président : il n'est donc pas nécessaire de procéder à un vote nominal.



La parole n'étant plus demandée, M. Fabiano Forte, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que l'école Adrien-Jeandin a été construite à la fin des années soixante et a subi des travaux de mise en ordre aux normes ainsi qu'une rénovation partielle en 1989,
- Attendu qu'actuellement plusieurs interventions sont nécessaires afin de mettre ce bâtiment en conformité à la législation actuelle, soit :
 - a) compléter les travaux de remplacement des vitrages qui ont eu lieu en 1989, soit de remplacer les vitrages se situant sur la façade nord-ouest (côté préau) ainsi que sur les façades latérales,
 - b) changer les deux chaudières à mazout,
 - c) remplacer les sols de gymnastique,
 - d) changer les portes sectionnelles de la salle de gym.
- Attendu que dans le cadre de ce projet de travaux une possibilité serait offerte de créer un restaurant scolaire d'une capacité d'environ 90 places, ce qui permettrait aux enfants de prendre leur repas sur place et ne plus se rendre dans les locaux situés au 148, rue de Genève,
- Vu le projet élaboré par le service technique communal en collaboration avec le bureau d'architectes Mitti & Mittey et le bureau Hirt, ingénieurs conseils en chauffage,
- Vu les préavis favorables de la commission des Travaux & Bâtiments du 22 février et du 17 avril 2007,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 3 mai 2007,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 2'445'000,- en vue de procéder aux travaux de rénovation de l'école Adrien-Jeandin.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 2'445'000,-, au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2008 à 2027.



10. Demande d'un crédit de construction de Fr 442'000,- en vue de l'aménagement de la place des fêtes. Discussion. Vote. (DA-07-09)

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments, il s'agit d'un projet que le Conseil administratif, ainsi qu'un certain nombre de Conseillers municipaux attendent depuis un certain temps. La mise en conformité de notre place de fêtes permettra une amélioration tant technique qu'esthétique car, vous l'avez tous remarqué, il y a un nombre impressionnant de câbles qui traverse l'espace fêtes lors des manifestations. Nous ne sommes pas sûrs que nous soyons véritablement en conformité avec les normes de sécurité. Il faut également savoir que lors de chaque manifestation de type promotions ou 1^{er} août la commune doit payer une somme d'environ Fr 30'000,- pour les installations électriques.

- M. Decrey : on m'avait posé la question du coût du personnel pour la mise en place des différents câbles, il faut compter environ Fr 1'500,- par manifestation. De plus, il faut savoir que nous avons obtenu une dérogation des SI pour l'organisation des promotions de cette année, notre matériel n'étant plus conforme.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée par 20 voix « pour » et 4 voix « contre ».*

La discussion est ouverte :

Mme Jaquet : on peut qualifier ces installations de « murs » car la plus imposante fera près de 3m.50 de long par 2m.30 de haut, seront-elles en partie enterrées ?

Après diverses explications techniques il s'avère que ces coffrets ne seront pas enterrés.

M. Loutan : je constate que lorsque l'on nous met un projet dans les mains et que l'on doit le voter à chaud sans retour en commission, il y a des questions techniques qui se posent. Moi, je serais intéressé de connaître le prix du ml. de tranchée, la consommation énergétique prévue, des questions qui pourraient être réglées en commission. Je trouve pas normal que cela se passe ainsi et c'est également valable pour le public présent dans cette salle. C'est la raison pour laquelle que je voterai contre ce projet qui, par ailleurs, semble très bon.

- M. Détruche : les tranchées ont fait l'objet de soumissions, nous n'avons pas mis des chiffres au hasard dans le document qui vous a été remis. Vous reconnaissez vous même que le projet est bon et je ne vois pas ce que l'on pourrait apporter de plus dans un débat en commission.

M. Hyde : le groupe radical reconnaît la cohérence de ce projet et l'importance de celui-ci. Chaque année nous investissons de l'argent et du temps pour pouvoir aménager la place des fêtes qui doit être constamment remise au goût du jour.



Sur le plan environnemental la récolte des eaux usées sera un net progrès par rapport à ce qui existe actuellement.

Nous ne voyons pas en quoi un retour en commission serait utile, c'est la raison pour laquelle nous recommandons l'acceptation de ce projet qui est un plus pour la place des fêtes et pour les manifestations qui s'y déroulent.

M. Favre : le règlement du Conseil municipal stipule qu'un projet doit obligatoirement faire l'objet d'une entrée en matière et c'est à ce moment là que l'on décide de le renvoyer ou non en commission. Cette manière de procéder est très claire pour le public qui peut suivre le cheminement complet d'un projet. Dans le cas présent, il n'y a pas d'option particulière à prendre, il s'agit d'un choix politique que nous pouvons tout à fait voter ce soir. Le groupe libéral votera également ce projet.

M. Droz : il n'y a pas d'urgence extrême sur ce projet et des compléments d'information pourraient être donnés en commission.

M. Vacheron : on constate une volonté du Conseil administratif de « bétonner » cette place de fêtes, par une route et un parking dans le cadre de l'agrandissement de l'administration communale, alors que cet emplacement représente un poumon de verdure pour les habitants du quartier du Curé-Desclouds. Il faut que l'on maintienne cet espace le plus vert possible.

- M. Détruche : dans le cadre de l'agrandissement de la Mairie, le Conseil administratif avait donné dans ses priorités de préserver au maximum l'espace de fêtes. Ceci est d'ailleurs ressorti dans les projets que vous avez pu voir.

M. Grandgirard : il ne faut pas laisser de côté l'aspect sécurité qui est de loin pas totalement respecté aujourd'hui, ce projet nous permettra de nous mettre à jour. Le dossier est bien présenté, un renvoi en commission ne nous permettrait que de discuter d'aspects techniques qui sont de plus régis par des lois.

M. Forte : on constate que la tente est souvent montée une à deux semaines avant la manifestation mais qu'il n'est pas possible de l'exploiter étant donné que les installations électriques ne sont pas mises en place. L'installation prévue permettrait de mieux rentabiliser la location de la tente en permettant l'organisation de manifestations en amont des fêtes communales. Le groupe démocrate-chrétien votera ce projet.

La parole n'étant plus demandée, M. Enrico Castelli, vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,



- Attendu que la place de fêtes utilisée lors des diverses manifestations communales nécessite la mise en place d'une installation provisoire d'alimentation en électricité et en eau, que le coût pour chaque mise en place s'élève à Fr 30'000,- pour l'électricité,
- Attendu qu'une installation fixe permettrait d'économiser un montant d'environ Fr 22'000,- par manifestation entendu qu'il faudra toujours faire appel à un électricien pour le raccordement des stands et autres équipements,
- Vu le projet présenté par les bureaux OTT et ULDRY, ingénieurs civils et DUMONT-SCHNEIDER SA, ingénieurs électriciens,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 21 voix « pour », 1 voix « contre » et 2 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 442'000,- en vue d'un aménagement fixe en électricité et en eau sur la place de fêtes.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de Fr 442'000,-, au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2008 à 2027.
11. Demande d'un crédit de construction de Fr 290'000,- en vue de la création d'une liaison piétonne entre le mail du Curé-Desclouds et le chemin du Bois-Des-Arts et l'aménagement d'un abris bus. Discussion. Vote. (DA-07-10)

M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection Civile : le Conseil administratif vous présente ce crédit qui a, avant tout, un but sécuritaire pour les enfants qui attendent le bus devant la cure, sur un trottoir relativement étroit et proche d'une grand voie de circulation. Ce projet permettra également de terminer l'aménagement piétonnier de ce secteur.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée par 14 voix « pour » et 9 voix « contre » (M. Stark est absent au moment du vote).*

La discussion est ouverte :



Mme Constantin fait la déclaration suivante :

Le groupe démocrate-chrétien remercie le Conseil administratif pour le dossier d'aménagement détaillé et précis qui nous a été soumis.

Nous sommes favorables à cet aménagement et le soutiendrons pour plusieurs raisons.

Le mail existant est fort apprécié par les promeneurs qui se sentent en sécurité par rapport à la circulation.

Cette troisième partie est un lien direct avec le mail de l'avenue de Thônex et le récent réaménagement du chemin du Bois-Des-Arts et de surcroît complète de manière très harmonieuse tout le secteur. Cela nous permettra d'avoir le site aménagé dans le même esprit et la même structure ce qui favorise une continuité de qualité.

Il y a également un point important à relever, à savoir, que la liaison entre le quartier : des Verchères – Curé-Desclouds – avec l'accès direct à l'arrêt de bus « Mairie de Thônex » par le cheminement de l'école du Bois-Des-Arts sera entièrement bénéfique au niveau de la sécurité pour les enfants, et cette sécurité n'a pas de prix.

De plus, l'installation de l'éclairage proposé offre une sécurité supplémentaire pour tous.

Au vu de ce qui précède, le groupe démocratique-chrétien votera ce soir la demande de crédit de construction.

M. Agraniou : quels ont été les conditions pour l'abri bus fourni par la SGA ?

- M. Decrey : nous sommes en train de négocier une convention sur 10 ans avec la SGA qui va mettre certains panneaux sur le territoire communal et en contre partie de ces panneaux publicitaires, la SGA offre les abris bus, ce partenariat fait l'objet d'un concept « trois chênes » en accord avec les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.

M. Loutan : a-t-on une idée de ce que rapporterait la location d'emplacements publicitaires sur l'abris bus ?

- M. Decrey : il n'y a pas de publicité sur les abris bus et pour votre information 24 de ceux-ci seront posés sur la commune il faut savoir que le prix d'un abri bus est d'environ Fr 25'000,-.

M. Hyde : hormis les divers aspects concernant la publicité dans la commune, le groupe radical estime qu'il est plutôt important de constater que ce cheminement permettra de mettre une touche finale aux aménagements piétonniers déjà réalisés dans le secteur.

M. Favre : exactement dans la même lignée, le groupe libéral soutiendra ce projet qui ne fait que réaliser un aménagement piétonnier dans un secteur qui est déjà largement utilisé.

M. Vacheron : avec l'ouverture du cycle de la Seymaz l'affectation des élèves va changer. Les enfants du quartier iront au cycle du Foron alors qu'ils allaient à la Florence, cet abri bus sera d'autant plus utile. Par contre, en défaveur du projet le cheminement est actuellement utilisé comme préau d'école, ceci vu le manque de surface dans ce secteur et on va favoriser le passage d'adultes dans le préau ce qui n'est pas une bonne chose.



Il y a également le fait, qu'un jour il faudra démolir le pavillon scolaire ce qui pourrait remettre en cause l'aménagement de ce cheminement.

- Mme Rochat : les effectifs d'élèves vont se réduire dans un proche avenir et il a été question de désaffecter le préau supérieur et de réhabiliter le préau inférieur.
- M. Decrey : actuellement 90% des enfants qui viennent prendre le bus vers la cure traversent déjà à cet endroit en passant par dessus la barrière.

La parole n'étant plus ou pas demandée, M. Alexis Hyde, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que la création d'une liaison piétonne entre l'avenue de Thônex et le préau de l'école du Bois-Des-Arts permettrait de réaliser la troisième partie d'un dispositif piétonnier en complément des deux aménagements déjà réalisés (le mail de l'avenue de Thônex et le réaménagement du chemin du Bois-Des-Arts), ainsi qu'un accès direct à l'arrêt de bus « Mairie-Thônex » situé à l'avenue de Thônex,
- Attendu qu'une zone d'attente du bus plus conviviale serait aménagée avec un abris bus, fourni par la SGA, complétée par l'installation de deux bancs et poubelles,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 17 voix « pour » et 7 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 290'000,- en vue de la création d'une liaison piétonne entre l'avenue de Thônex et le préau de l'école du Bois-Des-Arts ainsi que l'aménagement d'un abris bus à l'arrêt « Mairie-Thônex ».
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 290'000,-, au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2008 à 2027.

M. le Président, malgré le fait qu'il soit 23h. passée le bureau propose que l'on épuise l'ordre du jour étant donné qu'il s'agit de la dernière séance de la législature.

- Cette proposition ne donne lieu à aucune objection.



12. Echange des parcelles 3041 et 3043 d'une surface de 2.176 m², fe 17 du cadastre de la commune de Thônex, propriété de ladite commune, contre une surface de 4.200 m² à détacher de la parcelle 5086, fe 24 du cadastre de la commune de Thônex, propriété de l'Etat de Genève. Discussion. Vote. (DA-07-11)

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments, voici un objet qui touche enfin le but et qui a tenu en haleine notre Conseil pendant deux législatures

Pour rappel, il s'agit de l'échange du terrain qui a permis la construction du pavillon Mousse après le déplacement du Théâtrecirque appartenant à l'Etat de Genève contre notre parcelle où se trouvait la villa Chennaz et qui permettra l'agrandissement des EPSE.

Lorsque l'on examine le plan, la partie de parcelle cédée par l'Etat présente un décrochement, ceci est le fruit d'un calcul du DCTI pour que l'échange ne coûte rien à la commune. Il est possible qu'à l'avenir le Conseil administratif entre à nouveau en discussion avec l'Etat de Genève afin d'effectuer un alignement de cette limite de parcelle.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

M. Loutan : je prends la parole encore une fois ce soir et vous prie de ne pas renvoyer le projet en commission !

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. le Président précise que les acquisitions de terrain se vote à la majorité absolue et que le Président prend part au vote.

La parole n'étant pas demandée, M. Fabiano Forte, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu qu'il convient de finaliser les échanges de parcelles entre la commune et l'Etat de Genève suite aux opérations suivantes :
 - déplacement du Théâtrecirque,
 - réalisation du pavillon scolaire « Mousse »,
 - projet d'agrandissement de l'établissement public socio-éducatif pour personnes handicapées mentales (EPSE),



- Vu la proposition de M. Mark Muller, Conseiller d'Etat Président du Département des constructions et des technologies de l'information, de procéder à l'échange des parcelles suivantes, sans soulte :
 - parcelle 3041, fe 17 du cadastre de la commune de Thônex d'une surface de 2.161 m² sise à l'avenue Adrien-Jeandin propriété de la commune de Thônex,
 - parcelle 3043, fe 17 du cadastre de la commune de Thônex d'une surface de 15 m² sise à l'avenue Adrien-Jeandin propriété de la commune de Thônex,

contre :

- une surface de 4.200 m² à détacher de la parcelle 5486, fe 24 du cadastre de la commune de Thônex, propriété de l'Etat de Genève sise au chemin de la Mousse, selon le plan de mutation parcellaire provisoire établi par le Bureau d'ingénieurs géomètres officiels Hubert-Chappuis et Calame, le 16 avril 2007,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 25 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'accepter de procéder à l'échange des parcelles suivantes, sans soulte, selon proposition du DCTI :
 - parcelle 3041, fe 17 du cadastre de la commune de Thônex d'une surface de 2.161 m² sise à l'avenue Adrien-Jeandin propriété de la commune de Thônex,
 - parcelle 3043, fe 17 du cadastre de la commune de Thônex d'une surface de 15 m² sise à l'avenue Adrien-Jeandin propriété de la commune de Thônex,

contre :

 - une surface de 4.200 m² à détacher de la parcelle 5486, fe 24 du cadastre de la commune de Thônex, propriété de l'Etat de Genève sise au chemin de la Mousse, selon le plan de mutation parcellaire provisoire établi par le Bureau d'ingénieurs géomètres officiels Hubert-Chappuis et Calame, le 16 avril 2007,
2. De transférer la valeur restant à amortir des parcelles 3041 et 3043 de Fr 332'398,- à ce jour, sur la nouvelle parcelle 5486 et de continuer à procéder aux amortissements annuels selon les modalités de base soit au moyen de 11 annuités jusqu'en 2018.



13. Projet de motion déposé dans le délai légal par Mme Victoria Kaby et M. Guy Loutan, Conseillers municipaux, pour le groupe socialistes-verts, ayant comme sujet : « l'ouverture tardive de l'auberge communale le dimanche soir ».
Discussion. Vote. (MM-07-03)

Mme Victoria Kaby, signataire, donne lecture du projet de motion :

Considérant que :

- avant la démolition de centre commercial de Thônex, le restaurant Molino était ouvert tous les dimanches, jusqu'à tard le soir,

il semble qu'un tel horaire manque actuellement aux habitants de Thônex.

Nous demandons au Conseil Administratif

D'étudier la possibilité d'ouvrir l'auberge communale du 14, av. Tronchet pendant les travaux de reconstruction du centre commercial.

Nous vous remercions de faire bon accueil à ce projet en l'acceptant tel quel à ou en le renvoyant en commission.

M. Forte : le groupe démocrate-chrétien ne renverra pas ce projet en commission et le refusera. Je profite de poser la questions aux auteurs de la motion s'ils sont allés demander à M. Cappelle l'incidence de cette ouverture complémentaire. Je suis moi-même allé le voir, il se trouve qu'il a fait ses expériences quant à l'ouverture de son établissement et il a constaté que le dimanche la clientèle était peu nombreuse, effectivement le Molino est actuellement fermé en raison des travaux mais notre commune ne manque pas de restaurants.

M. Ehinger : le groupe libéral refusera également cette motion pour les mêmes motifs que ceux évoqués par M. Forte.

M. Stark : Avant de déposer cette motion, il aurait été préférable de vous informer auprès des gérants de l'auberge. Cela prouve que vous ne la fréquentez pas ! Ceux-ci ont essayé durant plusieurs mois d'être ouvert le dimanche, et vu les résultats négatifs qu'ils ont eu, ils ont dû, pour l'instant, renoncer à cette ouverture dominicale. Je ne peux que vous encourager à fréquenter assidûment l'auberge de Thônex, car la variété et la qualité des mets proposés en vaut vraiment la peine.

Je me permets de vous rappeler qu'il y a un contrat de droit privé et que la commune ne peut pas obliger un commerçant, au risque qu'il fasse faillite, à tenir ouvert son établissement pour notre plaisir et égoïsme personnel.

Cependant, il y a d'autres restaurants sur la commune qui eux, sont ouverts « tard ». Mais que veux dire tard, pour vous Monsieur l'écologiste ? Et à vous lire, si un nouveau restaurant s'ouvrait dans le futur centre commercial, l'auberge serait en droit de refermer le dimanche. Vous n'êtes vraiment pas sérieux !

Le groupe radical invite le Conseil Municipal à rejeter cette motion et à ne pas entrer en matière.



Mme Kaby : je vous remercie pour votre intervention bien agréable et si convaincante ! Je me permets de vous dire que cette demande vient des habitants du quartier, il n'y a pas d'animation le dimanche, pas de restaurants, pas de fast-food on dirait un quartier fantôme. Pour aller manger à la Terrasse il faut réserver deux voire trois jours à l'avance, ceux qui décident en dernière minute n'auront pas de place. La commune ayant investi dans cet établissement nous devons être à l'écoute de nos habitants et leur répondre de manière positive.

M. Fischer : j'ai l'occasion de me rendre assez souvent à l'Auberge communale, l'après-midi déjà et je dois, malheureusement, constater qu'il n'y a guère plus de trois ou quatre personnes qui se trouvent là. Je me suis renseigné auprès de M. Cappelle, il a fait un essai pendant deux mois et a décidé de ne plus ouvrir le dimanche en raison du manque de clientèle, il serait éventuellement prêt à renouveler l'expérience pendant l'été mais en aucun cas en hiver, il doit encore réfléchir à cette possibilité.

M. Droz : existe-t-il des règlements pour l'ouverture d'établissements tel que l'Auberge communale où le restaurant du CSSM.

- M. Détruche : oui ces deux établissements font l'objet de règlements très précis mais qui ne sont pas les mêmes. Dans le cas de l'Auberge communale le règlement impose une ouverture de 6 jours par semaine et le gérant peut choisir le jour de fermeture. Pour l'instant, laissez cet établissement se faire connaître il est possible que par la suite le temps d'ouverture sera élargi sans avoir trop de frais supplémentaires.

Au vote :

- Cette motion est refusée par 3 voix « pour », 15 voix « contre » et 6 abstentions.

14. Projet de délibération déposé dans le délai légal par Mme Angela Notaro, MM. Jean-Pierre Ehinger, Alexis Hyde et Michel Vacheron, Conseillers municipaux délégués au Centre de Loisirs, ayant comme intitulé : « Pour une subvention accordée au Centre de Loisirs pour les festivités du 20^{ème} anniversaire ». Discussion. Vote. (DM-07-02)

M. Hyde : nous avons déposé ce projet mais, après discussion avec le Conseil administratif, nous avons décidé de le retirer car la gestion de cette demande de subvention sera directement traitée par le Conseil administratif.

15. Propositions du Conseil administratif

- 15.1. Mme Isabel Rochat, Maire, donne lecture de son discours de fin de législature :

C'est bien entendu au nom de mes collègues que je désire une dernière fois me tourner vers cette belle législature 2003-2007, qui a connu de belles réalisations, de très bons moments de convivialité et finalement peu de manifestations ou même de sentiments d'hostilité... Une belle gageure au vu de différentes sensibilités. Les Présidents (es) respectifs qui se sont succédés au cours de ces 4 ans y sont pour beaucoup, qu'ils en soient chaleureusement remerciés.



J'aimerais aussi remercier autant qu'il est possible de le faire toutes les conseillères (en regrettant toutefois qu'il n'y en ait pas eu d'avantages...) et tous les conseillers de la présente législature, sans toutefois les nommer ce soir, car gratitude leur sera montrée en temps voulu.

Que ce soit depuis 4 ans ou depuis plus longtemps, vous avez donné beaucoup de vous-mêmes à notre commune, sacrifié votre précieux et rare temps libre aussi dans l'intérêt des thônésiens, votre intérêt.

Un tel engagement ne va pas de soi dans une société où tout le monde travaille d'arrache-pieds et vit à 100 à l'heure, pris dans de multiples occupations et charges, obligé de réduire le temps consacré à sa famille, à ses loisirs.

Que vous tous collègues devenus des amis reçoivent d'ores et déjà l'expression de notre plus vive reconnaissance pour la générosité avec laquelle vous avez mis vos compétences au service de votre commune.

Je ne terminerai certes pas ce soir nos remerciements sans mettre en lumière la magnifique équipe des cadres et employés communaux, qu'ils soient administratifs ou extérieurs à la mairie.

Sans eux, sans leur dévouement, leur disponibilité, leur bonne humeur, la gestion de la commune au quotidien de même que les décisions du Conseil municipal ne seraient pas ce qu'elles sont.

*Merci à toutes et à tous !
Vive Thônex !*

16. Questions écrites :

M. le Président informe que les questions qui avaient été déposées ce soir, à savoir :

16.1. de M. Loutan

- Mise à disposition des toits plats communaux pour la pose de capteurs solaires : où en est-on du bilan, et quels projets ?
(sera reposée lors d'une prochaine séance)

16.2. de Mme Kaby

- Question écrite concernant le peu de succès du programme culturel.
(a été retirée)

17. Propositions individuelles et questions

17.1. Mme Jaquet pose les questions suivantes :

17.1.1. Jeux dans les parcs

J'ai constaté que certains jeux en bois commencent à laisser des échardes dans les doigts des enfants. Est-il prévu de faire quelque chose ?



- M. Détruche : nous avons un contrat d'entretien avec un mandataire qui fait une tournée générale des places de jeux environ deux fois par trimestre, les problèmes sont signalés et nous donnons l'ordre d'effectuer les travaux de réparation.

Je profite de vous rappeler que ce type de problème doit être signalé directement au secrétariat du service technique.

17.1.2. Chemin des Deux-Communes

Où en est-on dans l'affaire des bancs de ce chemin ?

- M. Détruche : nous sommes toujours en procédure étant donné que la commune a refusé de payer ces bancs. L'entreprise doit refaire la totalité des bancs afin de les remplacer sur une période de deux ans, c'est l'accord que nous sommes en train de négocier dès qu'elle nous aura fait parvenir un nouveau projet.

17.2. M. Loutan pose les questions suivantes :

17.2.1. Déchetterie et Néons

Souvent on en voit en vrac dans différents récipients de la déchetterie. Est-il possible de disposer un lieu bien indiqué dans la déchetterie pour les tubes néon et lampes économiques de façon à ne plus en voir de cassés car déposés n'importe où ? Il pourrait être rappelé aussi sur le récipient qu'ils doivent être repris au lieu d'achat et non jetés.

17.2.2. Piscine

Le renouvellement des abonnements de la piscine ne peut se faire que 15 jours avant l'ouverture du bassin extérieur. Ce qui fait que les habitants qui ne passent pas souvent vers la Mairie peuvent ne pas encore avoir renouvelé leur abonnement alors qu'ils veulent déjà aller nager dehors. Est-il possible d'avancer la date pour permettre le renouvellement de l'abonnement déjà un mois avant l'ouverture par exemple ?

17.3. Chiens en liberté sur la place de fêtes

M. Roth : j'ai appris ce matin par un père de famille que des chiens sont laissés en liberté sur le terrain de la place des fêtes, endroit où des enfants jouent régulièrement. Une certaine inquiétude plane à ce sujet, est-ce que les ASM peuvent effectuer des contrôles ?

17.4. Gestion des déchets

M. Thurre : merci au Conseil administratif de nous avoir remis le règlement concernant la gestion des déchets. La commune peut-elle contraindre un propriétaire de groupe d'immeubles de s'équiper de bennes pour la récupération de déchets spéciaux, afin de faciliter le tri ?

- M. Détruche : nous pouvons le faire.



17.5. Vaisselle compostable

M. Vacheron : à l'époque nous avons demandé aux personnes qui organisent des manifestations dans nos salles d'utiliser de la vaisselle compostable et j'ai l'impression que l'on applique pas strictement cette consigne. Que fait-on pour la récupération de cette vaisselle ?

- M. Détruche : sur chaque formulaire de réservation de salles il est mentionné l'obligation d'utiliser de la vaisselle compostable.
- M. Decrey : pour ce qui est de la récupération, les écoles, centre de loisirs, etc. peuvent demander à la commune que l'on prête les chariots conçus spécialement pour la récupération de ce type de déchets.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Uehlinger, Président, prend la parole et donne lecture de son discours de fin de Présidence :

*Madame le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Chers collègues,*

Hier, présenté par mon parti, j'avais l'honneur d'être élu Président de cette auguste assemblée. Aujourd'hui, voici que je m'apprête à vous lire mon bref discours de fin de législature !

Et oui ! En votre présence le temps passe vite, très vite, malgré les quelques soirées terminées à point d'heure.

Le temps défile, mais les obligations, sollicitations et invitations du Président (par les habitants, les associations et les diverses entités sportives) sont toujours aussi agréables que nombreuses d'autant plus qu'elles se finissent très souvent par un verre de l'amitié. Cela signifie que plus le Président s'engage, plus les kilos emmagasinés seront durs à éliminer !

Avec comme exception, pour confirmer la règle, la course des municipalités autour du coteau de Bernex ! Afin de ne pas créer de précédent et de ne pas inquiéter mon médecin, je ne communiquerai donc aucune information sur l'évolution de mon poids...

Sur un côté plus formel, je ne m'attarderai pas sur un long bilan de cette année écoulée mais je dirai quand même que cette législature a été, fort heureusement pour moi, épargnée de gros dossiers lourds et sensibles, tel que l'a été l'école Marcelly et tel que sera la construction de la future mairie. De ce fait, il a régné durant nos séances plénières une ambiance saine et agréable sans trop de cafouillages. Je remercie en passant mes deux ailiers et alliés qui se sont prêtés à l'exercice difficile de la comptabilisation des voix lors des votes en frôlant la perfection.

Une année de présidence ne peut pas se dérouler correctement sans l'aide et le soutien de nombreuses personnes. J'aimerais donc remercier:

Nos trois Conseil administratif incorpore qui m'ont autant que possible toujours tenu informé des points sensibles de nos futurs débats et des probables évolutions de ceux-ci. Le bureau dans son intégralité pour sa collégialité et sa politique consensuelle ainsi que pour le bon état d'esprit qui a régné durant nos réunions



Notre secrétaire général, véritable chevalier, qui ne ménage jamais ses efforts pour rendre service au Président et le renseigner sur ses nombreuses lacunes autant statutaires qu'historiques.

Les adjoints du secrétaire général, Messieurs Zeder et Fortuna, également toujours disposés à répondre aux diverses questions.

Madame Psarofaghis, collaboratrice administrative pour le conseil municipal, sur laquelle j'ai toujours pu compter. Les autres collaborateurs de l'administration communale pour le travail effectué ainsi que l'amabilité dont ils font toujours preuve.

Ainsi que ceux que j'aurais involontairement oubliés dans cette liste non exhaustive.

Finalement, bien que je n'aie pas l'honneur de connaître mon futur successeur, je lui souhaite quand même beaucoup de plaisir et de courage et j'espère que la bonne humeur et un certain fair-play continueront à pérenniser les futurs débats.

*

La séance est levée à 23h.45.

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Pascal UEHLINGER

M. Philippe GUEX

Annexe : Présentation « Power Point » des comptes 2006.